

Réf.	2021	042
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
22/09/2021	01/10/2021	19	10	18

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la mairie à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, DELANGUE, JOAO et NORDBERG

MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, JACQUET, LAVAUD et RABY

Absent ayant donné procuration à :

Mme ARTUS a donné pouvoir à M. RABY

Mme DUPONT a donné pouvoir à M. JACQUET

Mme DUVAL a donné pouvoir à M. BRUNEL

Mme HENNOCQ a donné pouvoir à Mme DELANGUE

Mme JALABERT a donné pouvoir à M. CIPRES

Mme MAINGONAT a donné pouvoir à M. DEGIVRY

M. GOBLET a donné pouvoir à M. FRAPIER

M. SCHMIDT a donné pouvoir à Mme NORDBERG

Absent :

Mme MARCADÉ

Mme NORDBERG a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'intégration.

CONSIDERANT le dernier tableau des emplois adopté par délibération n°2435-2020 du Conseil municipal du 19 novembre 2020,

CONSIDERANT la suppression de 2 emplois d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20210927-2021-042-DE
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

CONSIDERANT la création de 2 emplois d'Adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,

CONSIDERANT la suppression d'1 emploi d'Adjoint technique, à temps complet,

CONSIDERANT la création d'1 emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées

ACTE le tableau des emplois modifié à compter du 1^{er} octobre 2021

TRANSMET au représentant de l'Etat et au Centre de gestion le tableau des effectifs, modifié comme ci-dessous :

		Nbr d'agent Equivalent TP A compter du 1 ^{er} octobre 2021
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Adjoint administratif	C	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1
Rédacteur	B	1
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique	C	4
Adjoint technique principal de 2e classe	C	2
Agent de maitrise	C	1
Technicien territorial	B	0
FILIERE SOCIALE		
ATSEM principal de 2e classe	C	2
FILIERE CULTURELLE		
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1
FILIERE ANIMATION		
Adjoint d'animation territorial	C	2
Animateur	B	1
FILIERE TERRITORIALE POLICE		
Brigadier-chef principal	C	1

19

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20210927-2021-042-DE
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021